Cinquante quatrième année. - N° 233 A Lundi 30 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2018

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20200229. *Date de parution :* 25 novembre 2020.
Annonce numéro : 2275. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

450 759 162 RCS Lyon.
PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 400000.00 EUR.
Adresse : 84, Quai Joseph Gillet, 69004 Lyon.
Oppositions : Article L236-14 du code de commerce..
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION ANNECY Société à responsabilité limitée au capital de 15 300 euros Siège social : 5 RUE DE VERDUN ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY 423 861 186 RCS ANNECY ET PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros Siège social : ESPACE 84 84 QUAI JOSEPH GILLET 69004 LYON 450 759 162 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DRUMETTAZ CLARAFOND du 1er novembre 2020, La Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION ANNECY, Société à responsabilité limitée, au capital de 15 300 euros, dont le siège social est situé 5 RUE DE VERDUN - ANNECY LE VIEUX - 74940 ANNECY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 423 861 186 RCS ANNECY, Et La Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION, Société à responsabilité limitée, au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé ESPACE 84 - 84 QUAI JOSEPH GILLET - 69004 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 450 759 162 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION ANNECY par la Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION. La société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION ANNECY ferait apport à la Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION de la totalité de son actif, soit 553 789 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 561 311 euros. La valeur nette des apports est néant. La Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION détenant la totalité des 510 parts composant le capital social de la Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION ANNECY, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société PAMPLEMOUSSE

COMMUNICATION ANNECY depuis le 1er juillet 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION. La Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION ANNECY sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2020. Les créanciers de la Société absorbante, ainsi que ceux de la Société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce d'ANNECY pour la Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION ANNECY en date du 26 novembre 2020, - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la Société PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION en date du 20 novembre 2020. Pour avis..

